

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 janvier 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2017-006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Ajout :

Trésorerie – Financement – Résolution de courte échéance

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016



2017-007

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 21 DÉCEMBRE 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire d'agglomération de Québec du 21 décembre 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 JANVIER 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 janvier 2017.



2017-008

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 JANVIER 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PC2016-079** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1069
- AP2016-795** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces pour chenillettes *Bombardier* du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2021 (49107)
- AP2016-801** Approbation d'une demande de soumissions publique pour le projet *Fourniture et exploitation d'un service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec*
- A5GT2016-064** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relativement à la fourniture de services en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et de gestion de matières résiduelles sur une partie du territoire de la ville de Québec située aux limites du territoire de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
- A1GT2016-212** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Ouest, quartier Saint-Sacrement – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2016-224** Addenda numéro 1 à l'entente intervenue le 16 septembre 2015 entre la Ville de Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement au *Fonds de développement des territoires*
- FN2017-001** Contribution de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*, pour l'année 2017
- OM2016-005** Approbation des prévisions budgétaires 2017 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- PC2016-115** Approbation du *Règlement n° 2016-502 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 Règlement sur la Plan directeur d'aménagement et de développement afin d'extraire le secteur des lots 5 260 197, 5 260 198 et 5 260 199 du programme particulier d'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PC2016-116** Approbation du *Règlement n° 2016-508 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RAA-114 à même une partie de la zone RAA-113 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*

- RH2016-849** Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- SO2016-003** Approbation du budget de la *Société municipale d'habitation Champlain* pour l'exercice financier 2017
- GI2016-009** Appropriation de 386 500 \$ à même le fonds général de la Ville
- GI2016-011** Appropriation de 380 00 \$ à même le fonds général de la Ville
- IN2016-043** Appropriation de 7 552 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PC2016-109** *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux établissements de vente au détail d'une superficie de plancher supérieure à 4 000 mètres carrés relativement au retrait d'un secteur admissible à un tel établissement situé à l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant, R.A.V.Q. 1091*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-009

MAIRIE – RÉCUPÉRATION DES SOMMES DUES À LA VILLE PAR D'EX-CONSEILLERS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE EN JUSTICE

CONSIDÉRANT l'avis donné à la Ville le 19 août 2016 par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Marc Croteau, concernant les rémunérations additionnelles versées à des conseillers pour des comités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet avis et de l'analyse effectuée subséquemment, tous les conseillers de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en poste entre août 2013 et janvier 2016 doivent rembourser des sommes perçues en trop;

CONSIDÉRANT le processus de remboursement amorcé pour tous les conseillers concernés actuellement en poste;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées par la Ville pour obtenir remboursement auprès des ex-conseillers Marie-Julie Cossette et Denis Lapointe se sont avérées infructueuses et que dans ces cas particuliers, nulle compensation ne peut être exercée puisque qu'aucun traitement ne leur est versé;

CONSIDÉRANT les droits et devoirs que l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* confère au maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin que soient prises sans délai les mesures nécessaires permettant le dépôt d'une demande en justice formelle visant la récupération par la Ville des sommes dues par Mme Marie-Julie Cossette (13 321,11 \$) et M. Denis Lapointe (737,40 \$).

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie

MM. Guy Marcotte et Louis Potvin

Adopté à la majorité



2017-010

DIRECTION GÉNÉRALE – MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ – MEMBRE GOUVERNEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Robert Doré, à siéger à titre de membre gouverneur sur le conseil d'administration du Mouvement québécois de la qualité.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-011

TRÉSORERIE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION RVSAD-2015-8434 RELATIVE À LA PRIME DE GARDE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

D'abroger le premier paragraphe de la résolution RVSAD-2015-8434 du 15 avril 2015 afin que toute personne responsable de la garde obtienne l'indemnité forfaitaire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-012

TRÉSORERIE – FINANCEMENT – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite emprunter par billet un montant total de 195 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
2016-484 Pour la réfection de certaines rues	81 000 \$
2016-486 Pour l'achat d'une déneigeuse à trottoir	114 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 195 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2016-484 et 2016-486 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	17 000 \$
2019	18 000 \$
2020	18 000 \$
2021	19 000 \$
2022	19 000 \$ à payer en 2022
2022	104 000 \$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2016-484 et 2016-486, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-013

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer

aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'entériner le document « Effets présentés au conseil » daté du 11 janvier 2017 et d'autoriser le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2016 pour un montant total de 564 352,20 \$ apparaissant à ce document joint au mémoire;

D'entériner la liste des comptes à payer en décembre 2016, et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 1er au 31 décembre, pour un montant total de 1 737 776,71 \$;

Total : 2 302 128,91 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au 31 décembre 2016;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats joints au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-014

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe de ce mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-015

GREFFE – DEMANDE À LA TRÉSORIÈRE DE CONFECTIONNER LE RÔLE DE PERCEPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE demander à la trésorière de faire le rôle de perception pour l'année 2017 pour être déposé avant le 2 février 2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-016

GREFFE – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DU CABOURON

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'effectuer l'entretien hivernal du chemin du Cabouron.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-017

GREFFE – RÈGLEMENT HORS COUR DU DOSSIER P.E. PAGEAU INC. C. VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (200-22-079674-164)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente de règlement et la transaction entre P.E. Pageau Inc. et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le dossier de la Cour du Québec

numéro 200-22-079674-164 selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de transaction et quittance joint aux présentes;

D'autoriser le paiement d'une somme de onze mille dollars (11 000,00 \$), en guise de règlement complet du capital, des intérêts et des frais ;

D'autoriser Me Stéphanie St-André, avocate au Service du greffe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avis de règlement hors cour, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-018

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE créer le poste de coordonnateur à la bibliothèque et d'embaucher M. Patrick Rousseau Trépanier au poste de coordonnateur à la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter de 23 janvier 2017 selon les conditions de travail prévues au Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – VENTE DU LOT 5 545 234 – GERMAIN CONSTRUCTION – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

De vendre le lot 5 545 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 11 148,4 m², à Germain Construction inc., au prix de 45,75 \$/m² soit pour un montant total de 510 000 \$;

DE joindre à la résolution, le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble de 1,06 \$/m²;

D'autoriser M. Sylvain Juneau, maire ou son remplaçant et M^e Daniel Martineau, greffier ou son remplaçant à signer l'acte de vente selon les conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat jointe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2017-020

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N^o 2016-513 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à la séance ordinaire du 7 février 2017.

Adopté à l'unanimité



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-020

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-510 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-500 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-510 modifiant le Règlement n° 2016-500 sur la prévention des incendies*



2017-021

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-514 SUR LE TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les taux de taxes, compensations et tarifs pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-490 du 18 octobre 2016 adjugeant un contrat de services professionnels pour la révision de l'ensemble des taxes sectorielles imposées par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport sera déposé avant l'envoi des comptes de taxes et qu'il pourrait amener une révision des taux de taxes sectorielles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-514 sur le taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2017*;

DE demander à la trésorière que dans l'éventualité où le rapport du professionnel portant sur la révision de l'ensemble des taxes sectorielles nécessiterait des réajustements de taux, elle prépare un nouvel annexe B avant l'envoi du compte de taxes, afin que le conseil soit en mesure de remplacer l'annexe B du présent règlement au moyen d'un nouveau règlement.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

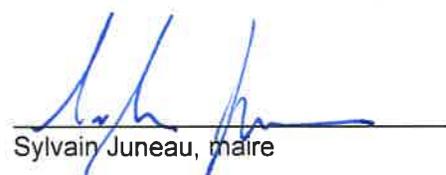


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 35.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier